

Forte extension des villes entre 1990 et 1999

Jean-Michel Chavouet et Jean-Christophe Fanouillet,
division Recensements de la population, Insee

La population urbaine de la France métropolitaine compte désormais 44,2 millions de personnes, soit une augmentation de 2,3 millions de personnes par rapport à 1990. La poussée est particulièrement forte dans les départements littoraux du sud et de l'ouest, bretons en particulier. Avec 9,6 millions d'habitants, l'agglomération parisienne renforce sa première place européenne. Marseille occupe la seconde place en France, juste devant l'agglomération lyonnaise. Au sein des villes, l'écart de croissance s'est réduit entre les banlieues, devenues moins attractives, et les villes centres.

Les limites entre territoire urbain et territoire rural sont redéfinies à l'occasion de chaque recensement. Leur tracé fait intervenir la notion d'agglomération de population, définie comme un ensemble d'habitations telle qu'aucune ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres, et abritant au moins 2 000 habitants. Ces seuils, 200 mètres pour la continuité de l'habitat et 2 000 habitants pour la population, résultent de recommandations adoptées au niveau international. Si une agglomération de population s'étend sur plusieurs communes, l'ensemble de ces

communes forme une agglomération urbaine ; si l'agglomération s'étend sur une seule commune, celle-ci est une ville isolée. Toutes ces communes sont considérées comme urbaines ; les autres communes sont classées comme rurales. A l'issue du recensement de 1999, 677 nouvelles communes ont été classées urbaines alors que 20 sont redevenues rurales. La tendance à l'étalement urbain, amorcée depuis les années 60, s'est donc poursuivie par l'inclusion dans les zones urbanisées de communes auparavant rurales, et donc au peuplement moins dense [1]. Au total, la France métropolitaine compte 5 954 communes urbaines, qui regroupent 75,5 % de la population sur 18,4 % du territoire. Le territoire urbain, ensemble des communes urbaines, occupe en effet 100 000 km² en 1999, en extension de 10 000 km² par rapport à 1990. La population urbaine évolue du fait des révisions des limites urbaines, ainsi bien sûr que de l'évolution à limites inchangées. Ainsi, entre 1990 et 1999, elle s'est accrue de 5,5 % ; cette augmentation n'est due que pour un peu plus de la moitié à la croissance de la population des communes déjà urbaines en 1990 (tableau 1). L'autre moitié provient de l'absorption de nouvelles communes, qui étaient hier les communes rurales les plus dynamiques, parce que souvent proches des grands centres urbains.

À l'inverse, la population rurale a diminué de 400 000 personnes entre 1990 et 1999, en raison de l'étalement urbain.

Entre 1936 et 1999, la population des villes a doublé, passant de 22 millions d'habitants à

INSEE
PREMIERE

1 La nouvelle délimitation des unités urbaines métropolitaines

	Nombre de communes	Population en 1999 (en milliers d'habitants)	Population en 1990 (en milliers d'habitants)	Évolution 1999/1990 (en %)	Superficie (en km ²)
Unités urbaines (délimitation 1999)	5 954	44 197	42 871	+ 3,1	100 041
Communes déjà urbaines en 1990	5 277	43 060	41 855	+ 2,9	89 167
Nouvelles communes urbaines en 1999	677	1 137	1 016	+ 11,9	10 874
Unités urbaines (délimitation 1990)	5 297	43 100	41 898	+ 2,9	89 649

Source : Recensements de la population, Insee

44 millions, alors que la population française métropolitaine n'augmentait que de 40 % (tableau 2) [2].

Marseille coiffe Lyon

La nouvelle délimitation des unités urbaines (DOM compris) dénombre 57 agglomérations urbaines de plus de 100 000 habitants, contre 60 en 1990, ce qui dénote une certaine concentration des plus grosses d'entre elles (tableau 3) [3]. Le classement des cinq premières est toujours très largement dominé par Paris et ses presque 10 millions d'habitants, soit 7 fois plus que sa suivante. Après Mantes-la-Jolie à l'ouest en 1990, c'est Melun à l'est qui a été englobée. La capitale conforte sa première place européenne, devançant Londres, 8 millions d'habitants, la Ruhr et Madrid, 4,6 millions chacune [4]. La deuxième unité urbaine française n'est plus Lyon, mais Marseille, l'écart n'étant que d'un millier d'habitants. La progression de Marseille est la conséquence de l'augmentation continue de son périmètre : Martigues à l'ouest et une première commune varoise,

Saint-Zacharie, à l'est en 1999, après Aix-en-Provence en 1990.

Avignon, par son dynamisme et le rattachement de Carpentras, ainsi que Metz, grâce à son extension jusqu'à Hagondange-Briey, ont rejoint les agglomérations de plus 200 000 habitants, qui sont désormais 30. L'augmentation du périmètre urbain messin permet à la préfecture mosellane de gagner 15 places dans le classement des unités urbaines et de talonner désormais Nancy. A contrario, l'agglomération de Grasse-Cannes-Antibes disparaît à la suite de son rattachement à Nice. Ce nouvel ensemble bordant quasiment tout le littoral des Alpes-maritimes devient la cinquième ville de France, avec 889 000 habitants.

Autre extension importante, les unités urbaines de Douai et Lens ont fusionné, contrebalançant le poids de Lille qui passe de justesse la barre du million d'habitants. Toulon déborde dans les Bouches-du-Rhône, à la suite du rattachement de La Ciotat. Dans les DOM, les principales fusions sont celles de Saint-Pierre avec Le Tampon (Réunion) et de Pointe-à-Pitre-Les Abymes

avec Petit-Bourg, Goyave et Lamentin (Guadeloupe).

La population de la quasi-totalité des grandes unités urbaines augmente entre 1990 et 1999. Si la croissance démographique n'est pas toujours au rendez-vous, l'extension de leur périmètre leur permet d'enregistrer un résultat positif. Seules cinq agglomérations perdent des habitants ; ce sont toutes des bastions industriels sur le déclin.

Poussée de l'urbanisation au sud d'un axe Rennes-Nice

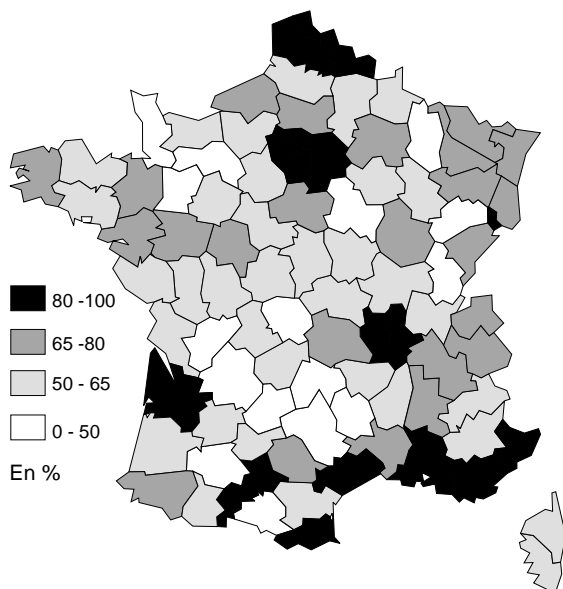
En terme de concentration de population urbaine, les régions traditionnellement les plus urbanisées le demeurent : 96 % des franciliens résident toujours dans une unité urbaine, ainsi que plus de 85 % des habitants des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nord-Pas-de-Calais. Mais l'attrait pour l'accession à la résidence secondaire et le dynamisme démographique ont permis une urbanisation rapide des régions de l'Ouest, Bretagne, Pays de la Loire et Aquitaine, ainsi que du Sud,

② Évolution de la population française métropolitaine urbaine et rurale

	1936	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Population (en milliers)	41 813	42 705	46 425	49 712	52 592	54 335	56 615	58 518
Urbaine	22 120	24 456	29 370	34 834	38 351	39 861	41 898	44 197
Rurale	19 693	18 249	17 055	14 878	14 241	14 474	14 717	14 321
Part de la population urbaine (en %)	52,9	57,3	63,2	70,1	72,9	73,4	74,0	75,5
Superficie du territoire urbain (en km ²)	36 516	41 142	48 743	68 880	76 281	83 352	89 649	100 041

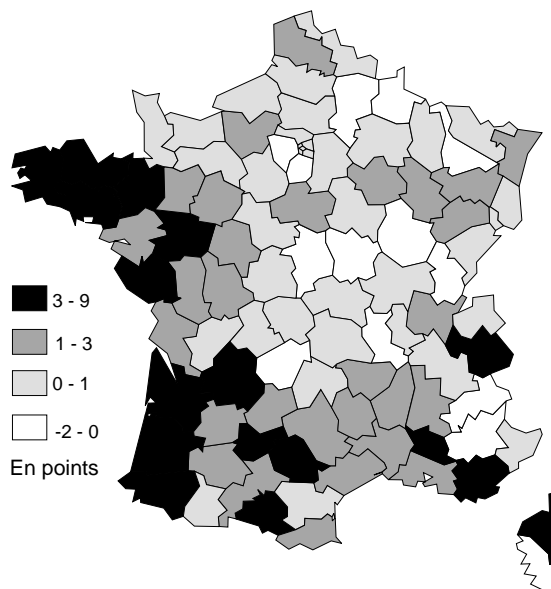
Sources : Insee, Ined

① Taux d'urbanisation en 1999



Source : Recensement de la population de 1999, Insee

② Évolution du taux d'urbanisation entre 1990 et 1999



Sources : Recensements de la population de 1990 et 1999, Insee

3 Liste des unités urbaines de plus de 100 000 habitants en 1999

Rang 1999	Rang 1990	Nom de l'unité urbaine	Nombre de communes	Population 1999 (1)	Population 1990 (2)	Évolution 1999-1990
1	1	Paris*	396	9 644 507	9 318 821	325 686
2	3	Marseille-Aix-en-Provence*	38	1 349 772	1 230 936	118 836
3	2	Lyon	102	1 348 832	1 262 223	86 609
4	4	Lille	63	1 000 900	959 234	41 666
5	7	Nice*	50	888 784	516 740	372 044
6	6	Toulouse*	72	761 090	650 336	110 754
7	5	Bordeaux	51	753 931	696 364	57 567
8	8	Nantes	20	544 932	496 078	48 854
9	9	Toulon*	26	519 640	437 553	82 087
10	16	Douai-Lens*	68	518 727	323 174	195 553
11	11	Strasbourg	20	427 245	388 483	38 762
12	10	Grenoble	34	419 334	404 733	14 601
13	12	Rouen	31	389 862	380 161	9 701
14	13	Valenciennes	61	357 395	338 392	19 003
15	15	Nancy	37	331 363	329 447	1 916
16	31	Metz*	47	322 526	193 117	129 409
17	18	Tours	23	297 631	282 152	15 479
18	17	Saint-Etienne	17	291 960	313 338	- 21 378
19	22	Montpellier	11	287 981	248 303	39 678
20	23	Rennes	10	272 263	245 065	27 198
21	24	Orléans	19	263 292	243 153	20 139
22	19	Béthune	60	259 198	261 535	- 2 337
23	20	Clermont-Ferrand	17	258 541	254 416	4 125
24	35	Avignon*	22	253 580	181 136	72 444
25	21	Le Havre	14	248 547	253 627	- 5 080
26	25	Dijon	15	236 953	230 451	6 502
27	26	Mulhouse	19	234 445	223 856	10 589
28	27	Angers	12	226 843	208 282	18 561
29	28	Reims	7	215 581	206 437	9 144
30	29	Brest	8	210 055	201 480	8 575
31	32	Caen	18	199 490	191 490	8 000
32	34	Le Mans	12	194 825	189 107	5 718
33	33	Dunkerque	11	191 173	190 879	294
34	40	Pau*	47	181 413	144 674	36 739
35	37	Bayonne	20	178 965	164 378	14 587
36	36	Limoges	7	173 299	170 065	3 234
37	46	Pointe-à-Pitre-Les Abymes*	7	171 773	124 358	47 415
38	38	Perpignan	11	162 678	157 873	4 805
39	39	Amiens	10	160 815	156 120	4 695
40	49	Saint-Denis*	2	158 139	121 999	36 140
41	41	Nîmes	6	148 889	138 527	10 362
42	44	Saint-Nazaire	10	136 886	131 511	5 375
43	45	Annecy	15	136 815	126 729	10 086
44	42	Fort-de-France	4	134 727	133 941	786
45	48	Besançon	11	134 376	122 623	11 753
46	43	Thionville	12	130 480	132 413	- 1 933
47	100	Saint-Pierre*	2	129 238	58 846	70 392
48	47	Troyes	17	128 945	122 763	6 182
49	55	Poitiers	8	119 371	107 625	11 746
50	53	Valence	9	117 448	107 965	9 483
51	51	Lorient	5	116 174	115 488	686
52	60	La Rochelle	8	116 157	100 264	15 893
53	56	Chambéry	18	113 457	103 283	10 174
54	50	Montbéliard	21	113 059	117 510	- 4 451
55	61	Genève-Annemasse	21	106 673	98 758	7 915
56	59	Calais	7	104 852	101 768	3 084
57	57	Angoulême	16	103 746	102 908	838

1. Délimitation 1999

2. Délimitation 1990

Une étoile a été ajoutée à certaines unités urbaines afin d'indiquer que leur forte progression dans le classement est due pour une grande partie à l'extension de leur territoire.

Source : Recensements de la population, Insee.

Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Dans toutes ces régions, les plus grandes villes ont bénéficié d'une forte croissance tant démographique qu'économique (cartes 1 et 2) [5] [6]. De même, 70 % des nouvelles communes urbaines se situent au sud d'un axe Rennes-Nice. C'est dans les départements littoraux, en particulier bretons, que la part de la population urbaine augmente le plus fortement : + 9 points pour le Morbihan, le Finistère et la Haute-Corse, + 8 points pour les Côtes d'Armor, + 6 points pour les Pyrénées-Atlantiques.

Augmentation de la population des villes centres et fort ralentissement de la croissance des banlieues

En 1999, la population des villes centres s'établit à 23,9 millions d'habitants et celle des banlieues à 20,3 millions. L'augmentation à territoire constant est de 500 000 pour les villes centres, et de 800 000 personnes pour les banlieues (tableau 4). Un solde naturel toujours élevé, bien qu'en retrait, permet aux unités urbaines d'avoir une croissance annuelle proche de la moyenne nationale, + 0,34 % contre + 0,37 %. Cette évolution masque cependant une rupture au sein même des unités urbaines par rapport aux périodes précédentes. Précédemment, les habitants des villes centres allaient habiter en banlieue ou dans les zones périurbaines ; ceux des banlieues s'installaient dans les zones périurbaines, en raison des difficultés qu'ils éprouvaient à se loger dans les centres et de leur désir d'accession à la propriété en général, à la maison individuelle en particulier. La croissance des villes centres était alors essentiellement soutenue par un solde naturel élevé.

Aujourd'hui, le solde migratoire des banlieues est devenu négatif. De + 321 000 pour la période inter-censitaire précédente, il est passé à - 268 000 entre 1990 et 1999. En net repli pour toutes les tailles d'unités urbaines, c'est dans l'agglomération parisienne que le mouvement est le plus spectaculaire, de - 78 000 à - 413 000. Parallèlement, le déficit des départs par rapport aux arrivées dans les villes centres s'est réduit. De - 580 000, le solde migratoire

4 Les évolutions de population dans les unités urbaines métropolitaines selon la taille

Population en milliers, évolution annuelle en %

Taille des unités urbaines (en milliers)	Nombre d'unités urbaines	Nombre de communes	Population 1999 (1)	Population 1990 (1)	Solde naturel 1999/90 (2)	Solde naturel 1990/82 (2)	Solde migratoire 1999/90 (2)	Solde migratoire 1990/82 (2)
2 à 5	1 075	1 547	3 670	3 503	0,06	0,15	0,46	0,52
5 à 10	465	931	3 205	3 069	0,16	0,27	0,32	0,36
10 à 20	222	689	3 033	2 916	0,26	0,37	0,18	0,23
20 à 50	119	602	3 731	3 668	0,35	0,51	- 0,16	- 0,13
50 à 100	61	495	4 153	4 105	0,41	0,54	- 0,28	- 0,24
100 à 200	23	320	3 270	3 158	0,44	0,60	- 0,06	- 0,37
200 à 2 000	29	974	13 491	12 982	0,50	0,58	- 0,07	- 0,15
Agglomération parisienne	1	396	9 644	9 470	0,84	0,80	- 0,63	- 0,24
Ensemble urbain	1995	5 954	44 197	42 871	0,47	0,55	- 0,13	- 0,08
dont centre	-	2 210	23 893	23 367	0,36	0,45	- 0,12	- 0,31
dont banlieue	-	3 744	20 304	19 504	0,60	0,66	- 0,15	0,21
Ensemble rural	-	30 611	14 322	13 744	0,02	- 0,02	0,44	0,67
Ensemble	1995	36 565	58 519	56 615	0,36	0,41	0,01	0,10

1. Délimitation 1999 ; 2. Évolution annuelle
Source : Recensements de la population, Insee

n'est plus que de - 250 000. Ce double mouvement indique que les banlieues ont perdu leur pouvoir attractif.

La différence entre le nombre des naissances et celui des décès étant toujours nettement positive (+ 774 000 sur la période 1990-1999), la croissance pour l'ensemble des villes centres s'accélère légèrement, 0,25 % par an contre 0,14 % auparavant. Seul l'excédent naturel encore très fort permet aux communes de banlieue d'avoir encore un taux de croissance supérieur à la moyenne nationale.

Entre 1975 et 1982, pour la première fois depuis plus d'un siècle, la croissance des communes rurales avait été plus forte que celle des communes urbaines, à périmètre constant. Cette

évolution s'est confirmée entre 1982 et 1990, puis entre 1990 et 1999. Les évolutions, bien sûr, ne sont pas homogènes à l'intérieur du monde rural, avec des croissances fortes autour des plus grands centres urbains, faibles ailleurs.

Pour comprendre ces résultats

Les critères de la définition des unités urbaines sont décrits au début du texte.

Pour chacune des agglomérations multi-communales a été défini un « centre ». Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'unité urbaine, elle est seule ville centre.

Dans le cas contraire, toutes les communes qui ont une population supérieure à la moitié de celle de la commune la plus importante sont villes centres. Les communes qui ne sont pas villes centres constituent la banlieue de l'unité urbaine.

Certaines analyses utilisent la notion d'aire urbaine. Ce concept fait intervenir des critères de concentration d'emplois et de déplacement domicile-travail. Il permet de mieux appréhender l'influence des grandes villes sur leur environnement rural [7] [8].

Le solde naturel est la différence entre les nombres de naissances et de décès. Le solde migratoire est calculé comme la différence entre la variation de population et le solde naturel. Il représente donc à la fois la différence entre les entrées-sorties de la zone et la différence de qualité entre les deux recensements.

Pour en savoir plus

- [1] « Villes et régions au rendez-vous de l'Europe », Insee première n°136, mai 1991.
- [2] « L'extension des villes de 1936 à 1990 », Insee première n°451, mai 1996.
- [3] « Composition communale des unités urbaines en 1999 », Insee, avril 2000.
- [4] « Tableaux de l'économie française », Insee, août 1998.
- [5] « La population des régions (métropole), Recensement de la population de 1999 », Insee première n°664, juillet 1999.
- [6] « Les fonctions stratégiques dans cinquante villes de France », Insee première n°300, février 1994.
- [7] « Recensement de la population 1999 - Les formes de la croissance urbaine », Insee première n°701, mars 2000.
- [8] « Recensement de la population 1999 - Poursuite d'une urbanisation très localisée », Insee première n°692, janvier 2000.

A RETOURNER A : INSEE-CNGP, B.P. 2718, 80027 AMIENS CEDEX 01

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2000

1 an, 60 numéros = 530 F (France) 663 F (Europe) 827 F (Reste du monde)
80,80 € 101,07 € 126,08 €

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

_____ Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Francs par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ F.

Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Paul Champsaur
Rédacteur en chef :
Daniel Temam
Rédacteurs : J-W Angel,
C. Dulon, A.C. Morin,
S. Tagnani
Maquette : CR, PT
Code Sage IP00707
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2000